

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 867

23 avril 2009

### SOMMAIRE

AA Services S.à r.l. ....	41616	International Capital Investments Compa- ny Holding S.A. ....	41577
Aktienstrategie MultiManager OP .....	41587	Jabelmalux S.A. ....	41575
Alpha Investissements S.A. ....	41579	Lavande S.A. ....	41582
Arab Investor Funds .....	41612	Le Mas S.A. ....	41610
Au Pain Quotidien S.A. ....	41611	L'Exception S.A. ....	41583
Aurum FCP .....	41584	Limalux S.A. ....	41571
Axa World Funds .....	41576	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....	41589
Axa World Funds II .....	41577	Luxico S. à r.l. ....	41609
Belux Invest S.A. ....	41574	Machines Equipments Consulting .....	41610
Broker Invest S.A. ....	41581	Mobility International Holding S.A. ....	41583
Caragana S.A. ....	41581	Orius SA .....	41578
Carry European Markets .....	41582	Panda Lux Sicav .....	41576
C.F.N. Gestion S.A. ....	41584	Philos S.A.H. ....	41616
Charles de Croisset Finance .....	41608	Plastichem S.A. ....	41579
Châteaux Lux S.A. ....	41616	Platanes S.A. ....	41583
Cheficomin .....	41579	Pricourt International S.A. ....	41580
Compagnie Luxembourgeoise de Partici- pations Financières .....	41580	Retail Investors S.A. ....	41574
Danbel .....	41582	Robertson International S.A. ....	41570
Dominis Invest S.A. ....	41584	R&R StarLux OP .....	41588
DVL.TV S.A. ....	41585	Schafsstrachen .....	41608
Finance and Development Holding S.A. .....	41574	SEB EuroCash Spezial .....	41584
Financière du Stuff S.A. ....	41571	SEB EuropaFlex .....	41584
Finanziaria Regina S.A. ....	41572	SEB GlobalPlayers .....	41584
Fréon S.A. ....	41570	Société Anonyme Paul WURTH .....	41575
Funs Plus S.A. ....	41573	Société d'Investissements en Méditerra- née S.A. ....	41588
Garofa Finance S.A. ....	41572	Sotha .....	41578
Garofa Investment S.A. ....	41573	Thunderbird Investments S.P.F. S.à r.l. ..	41614
Glenic Energy Ocean .....	41588	VoxMobile S.A. ....	41595
Greenfield International SPF S.A. ....	41570	Whittaker Participations S.A. ....	41580
Guanyin Holding S.A. ....	41572	Wölbern Global Shipping .....	41573
Highfield SPF S.A. ....	41571	Zubaran Holding S.A. ....	41581

**Robertson International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 102.380.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 2009 à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009046434/696/15.

---

**Fréon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.246.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 12 mai 2009 à 16.30 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048031/755/18.

---

**Greenfield International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.324.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 mai 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048043/795/17.

---

**Limalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIMALUX S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 8 mai 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bld Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048039/750/15.

---

**Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048041/795/18.

---

**Highfield SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 mai 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048046/795/17.

---

**Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.225.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048045/795/18.

---

**Finanziaria Regina S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.876.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

de la Société Finanziaria Regina S.A. (en liquidation) qui se tiendra le: 13 mai 2009 à 10.00 heures L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 31 décembre 2008;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge au liquidateur;
5. Divers.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Marco Sterzi

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009046436/1142/19.

---

**Garofa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.099.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA FINANCE S.A. sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi, 8 mai 2009 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bld Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048037/750/16.

---

**Funs Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 130.643.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 mai 2009 à 10.00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048032/755/18.

---

**Garofa Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 94.087.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 8 mai 2009 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bld Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048038/750/16.

---

**Wölbern Global Shipping, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 139.726.

Die Aktionäre der Wölbern Global Shipping werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 12. Mai 2009 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Wölbern Global Shipping (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009048036/755/29.

**Belux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 28.394.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu de façon exceptionnelle le *12 mai 2009* à 10h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
2. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009046482/565/16.

**Retail Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.563.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme RETAIL INVESTORS S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *lundi, 11 mai 2009* à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bld Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048040/750/16.

**Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.482.

The Shareholders of the Company are invited to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on the *15th of May 2009*, at 11 am at the Company's registered office located at 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with the following

*Agenda:*

1. Confirmation of the tacit prolongation of the Directors' agreement

2. Reports of the Board of Directors and of the Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.;
3. Confirmation of the request made by the Board of Directors to the Fiduciaire Marc Muller S.à r.l to approve the annual accounts for the financial years ended on 31 December 2001, 31 December 2002, 31 December 2003, 31 December 2004, 31 December 2005, 31 December 2006 and 31 December 2007;
4. Approval of the annual accounts and allocation of the results for the financial years ended on 31 December 2001, 31 December 2002, 31 December 2003, 31 December 2004, 31 December 2005, 31 December 2006 and 31 December 2007;
5. Discharge to the members of the Board of Directors and to Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.;
6. Statutory Elections;
7. Possible dissolution of the Company according to Article 100 of the Law dated 10 August 1915 on Commercial Companies (as amended);
8. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the Ordinary General Meeting is required and that all decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to attend or to be represented by a proxy at the Ordinary General Meeting, the Shareholders are requested to deposit the related proxy, at the registered office of the Company three business days before the holding of the Ordinary General Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009046435/717/30.

---

**Jabelmalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *12 mai 2009* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour la vérification des comptes consolidés au 31 décembre 2008
2. Ratification de la nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour la vérification des comptes consolidés aux 31 décembre 2006 et 2007
3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
4. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
5. Rapports de gestion consolidés et rapports du Réviseur d'Entreprises pour les comptes consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008
6. Approbation des comptes annuels consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008
7. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires et au Réviseur d'Entreprises
8. Nominations statutaires
9. Divers

Pour assister valablement à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société Cabra S.A., Calesbergdreeef, 5, B-Schoten.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009048026/795/24.

---

**Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires de la Société Anonyme Paul Wurth sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *mardi 12 mai 2009* à 17 heures, au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 2008
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008

4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Fixation des allocations statutaires
7. Mandats au Conseil d'Administration
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant
9. Divers.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir prendre part à l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 6 mai 2009 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, au siège social ou dans un des établissements suivants:

- 1) à la Banque et Caisse d'Epargne de l'État, Luxembourg
- 2) à la BGL
- 3) à la DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 8 mai 2009 au plus tard.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009046437/3788/29.

**AXA WF, Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

—

We are pleased to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of AXA World Funds, to be held at 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg on *May 18th, 2009* at 11.00 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2008;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2008;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 13th, 2009 by registered mail to the company at the following address:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

For the attention of Mrs Candice Mayembo

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2008 may be obtained at the registered office of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009048029/755/26.

**Panda Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.326.

—

Die Aktionäre der PANDA LUX SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *12. Mai 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers



2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der PANDA LUX SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009048034/755/29.

**International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *4 mai 2009* à 15.30 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery et Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination d'un Commissaire-vérificateur.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044812/322/15.

**Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

We are pleased to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of AXA World Funds II, to be held at 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg on *May 18th, 2009* at 12.00 (noon), with the following agenda:

*Agenda:*

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2008;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2008;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 13th, 2009 by registered mail to the company at the following address:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

For the attention of Mrs Candice Mayembo

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2008 may be obtained at the registered office of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009048028/755/26.

---

**Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

---

Die Aktionäre der SOTHA werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *13. Mai 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SOTHA (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009048035/755/29.

---

**Orius SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.161.

---

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *4 mai 2009* à 14.00 heures au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport économique et financier de la société Mediacoffee srl par l'administrateur Leonardo Gioacchini
2. Vente, maintien ou clôture de la société Mediacoffee srl ou de la branche d'activité de Orius SA et octroi des pleins pouvoirs à Monsieur Pierluigi Sassi.
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044486/45/17.

---

**Cheficomin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 7.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2009 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Chaque actionnaire devra, pour être admis à l'assemblée, effectuer le dépôt de ses titres au porteur au siège social ou auprès d'un établissement bancaire de premier ordre, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044267/534/17.

---

**Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 6 mai 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009043734/755/18.

---

**Plasticem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 11 mai 2009 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 2 avril 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009029814/29/18.

---

**COLUFI, Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 mai 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044272/755/19.

**Pricourt International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. démission d'un Administrateur;
7. nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire;
8. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044477/10/20.

**Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 90.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 5 mai 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;

5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044820/19.

---

**Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.501.

—

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 11 mai 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 6 avril 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009042493/29/18.

---

**Broker Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.854.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 4 mai 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044455/833/18.

---

**Caragana S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 8.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044458/755/19.

---

**Danbel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.570.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 4 mai 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044473/833/18.

---

**Carry European Markets, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.793.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044474/10/18.

---

**Lavande S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 4 mai 2009 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044475/833/18.

---

**Platanes S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 28.389.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 4 mai 2009 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044476/833/18.

---

**Mobility International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 73.861.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044480/10/18.

---

**L'Exception S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 65, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 104.997.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, en date du 4 mai 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009044946/1004/18.

---

**C.F.N. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.390.

---

**RECTIFICATIF**

Il y a lieu de supprimer purement et simplement la publication figurant dans le Mémorial C n° 739 du 6 avril 2009, page 35447 (mention de dépôt des comptes annuels au 30 juin 2008 de C.F.N. Gestion S.A.).

Référence de publication: 2009047941/4917/9.

---

**Aurum FCP, Fonds Commun de Placement.**

---

Le règlement de gestion prenant effet le 13 mars concernant le fonds commun de placement Aurum FCP, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009046512/5499/11.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07417. - Reçu 84,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090047720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

---

**SEB EuroCash Spezial, Fonds Commun de Placement.**

**SEB EuropaFlex, Fonds Commun de Placement.**

**SEB GlobalPlayers, Fonds Commun de Placement.**

---

**RECTIFICATIF**

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 691 du 31 mars 2009, page 33125, de l'avis de dissolution des fonds communs de placement SEB EuroCash Spezial, SEB EuropaFlex et SEB GlobalPlayers:

la dénomination de chacun des trois fonds visés doit figurer dans l'en-tête, et non pas uniquement celle du premier.

De même, les trois fonds doivent apparaître dans le sommaire, à la page 33121.

Référence de publication: 2009047127/755/11.

---

**Dominis Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 145.239.

---

**RECTIFICATIF**

Il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège social figurant à la deuxième ligne de l'en-tête de la publication de l'acte constitutif de Dominis Invest S.A., dans le Mémorial C n° 725 du 2 avril 2009, page 34776:

au lieu de: «Siège social: L-1511 Luxembourg, 180, avenue de la Faïencerie.»,

lire: «Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.»

Référence de publication: 2009047902/211/11.

---



**DVL.TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 56.229.

In the year two thousand eight, on the second day of July.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg acting by virtue of a power of attorney granted to her in accordance with the resolutions of the board of directors' meeting held on 17 June 2008 (the "Board Meeting") and statement of acceptance and receipt made and delivered on 20 June 2008 by Mr Jacques Neuen, director, and Mr Jean-Baptiste Stock, managing director of the company DVL. TV S.A., a société anonyme, with registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 56.229, incorporated by deed of Me Marthe Thyès-Walch, notary public residing in Luxembourg on the 5<sup>th</sup> day of September 1996, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 25 November 1996, number 608 (the "Company"). The articles of association were amended pursuant to:

- a deed of undersigned notary on 24 May 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 26 August 2006, number 1623,
- a deed of undersigned notary on 25 July 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 25 October 2006, number 1999,
- a deed of undersigned notary on 13 September 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 21 November 2006, number 2171,
- a deed of undersigned notary on 22 January 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 18 April 2007, number 636,
- a deed of undersigned notary on 27 November 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 4 April 2008, number 820,
- a deed of undersigned notary on 20 December 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 7 April 2008, number 845,
- a deed of Me Patrick SERRES, notary residing in Remich, acting in replacement of undersigned notary on 21 February 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of 19 June 2008, number 1520,
- a deed of undersigned notary on 4 June 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A copy of the excerpt of the minutes of the Board Meeting and of the statement of acceptance and receipt after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

1. The subscribed capital of the Company is currently set at One Hundred and Twenty-Five Thousand Seven Hundred and Eighty-Eight Euros (EUR 125,788) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Eighty-Three (36,283) Class F Shares with a par value of Two Euros (EUR 2) each, and Twenty-Six Thousand Six Hundred and Eleven (26,611) Class I Shares of Two Euros (EUR 2) each, all fully subscribed and entirely paid up.

2. Pursuant to the Board Meeting, the board of directors of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised capital, by an amount of Eighteen Thousand Six Hundred and Sixty-Six Euros (EUR 18,666) in order to bring its current amount from One Hundred and Twenty-Five Thousand Seven Hundred and Eighty-Eight Euros (EUR 125,788) to One Hundred and Forty-Four Thousand Four Hundred and Fifty-Four Euros (EUR 144,454), by the issuance of Nine Thousand Three Hundred and Thirty-Three (9,333) Class I Shares each with a nominal value of Two Euros (EUR 2) and with a share premium of Four Hundred and Forty-Eight Euros (EUR 448) per share, to be fully paid up in cash,

and has resolved to accept the subscription of the new shares without reserving the preferential subscription rights to the existing shareholders by Luxadvor S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 121.274, having subscribed for Nine Thousand Three Hundred and Thirty-Three (9,333) new Class I Shares and fully paid them up by a contribution in cash of an amount of Four Million One Hundred and Ninety-Nine Thousand Eight Hundred and Fifty Euros (EUR 4,199,850).

The evidence of such subscription and payment of the aggregate amount of Four Million One Hundred and Ninety-Nine Thousand Eight Hundred and Fifty Euros (EUR 4,199,850) has been produced to the undersigned notary by means of a copy of the relevant Company's bank statements.

3. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5.1. of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at One Hundred and Forty-Four Thousand Four Hundred and Fifty-Four Euros (EUR 144,454) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Eighty-Three (36,283) Class F Shares with a par value of Two Euros (EUR 2.-) each, all fully subscribed and entirely paid up and Thirty-Five Thousand Nine Hundred and Forty-Four (35,944) Class I Shares of Two Euros (EUR 2.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

#### Costs

The undersigned notary declares, pursuant to Article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, that the conditions regarding the capital increase as included in Article 26 of this law, have been fulfilled.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Petra Mala, juriste, résidant à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conférée en conformité avec les résolutions du conseil d'administration tenu le 17 juin 2008 (le «Conseil d'Administration») et la déclaration d'acceptation et de réception faite et délivrée le 20 juin 2008 par Monsieur Jacques Neuen, administrateur, et Monsieur Jean-Baptiste Stock, administrateur-délégué de la société anonyme DVL. TV S.A., ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.229, constituée par acte notarié de Maître Marthe Thyges-Walch, notaire résidant à Luxembourg, le 5 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 25 novembre 1996, numéro 608 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1623, du 26 août 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1999, du 25 octobre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2171, du 21 novembre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 636, du 18 avril 2007,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 820, du 4 avril 2008,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 845, du 7 avril 2008,

- suivant acte reçu par le notaire Maître Patrick SERRES, de résidence à Remich, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 21 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1520, du 19 juin 2008,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juin 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Une copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration et de la déclaration d'acceptation et de réception, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, demeureront annexées au présent acte, en vu d'être enregistrées concomitamment auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 125.788) représenté par trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (36.283) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune et vingt-six mille six cent onze (26.611) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

2. Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société, en appliquant la procédure et dans les limites du capital autorisé, d'un montant de dix-huit mille six cent soixante-six euros (EUR 18.666) en vue de porter son montant de cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 125.788) à cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 144.454) par l'émission de neuf mille trois cent trente-trois (9.333) Actions de Classe I, chacune d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) et une prime d'émission de quatre cent quarante-huit euros (EUR 448) par action, à libérer entièrement par un apport en numéraire,

et il a décidé d'accepter la souscription des nouvelles actions sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants par Luxadvor S.A., une société anonyme constituée selon les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.274, laquelle a souscrit à neuf mille trois cent trente-trois (9.333) Actions de Classe I moyennant une contribution en espèces de quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 4.199.850).

La preuve d'une telle souscription et du paiement du montant total de quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 4.199.850) a été fournie au notaire instrumentant par le moyen de la copie des extraits relevant du compte bancaire de la Société.

3. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1 des statuts de la Société est amendé et doit dorénavant être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 144.454) représenté par trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (36.283) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune et trente-cinq mille neuf cent quarante-quatre (35.944) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

#### Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les conditions requises pour l'augmentation du capital, telles que contenues à l'article 26 de cette loi, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Petra Mala, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 juillet 2008, LAC / 2008 / 28267. Reçu 0,5% vingt mille, neuf cent quatre vingt-dix-neuf euros, vingt-cinq cents (80999,25€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 20 novembre 2008. Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008148756/202/155.

(080175338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

#### Aktienstrategie MultiManager OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement Aktienstrategie MultiManager OP, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009047082/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00781. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2009*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

\* Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour copie conforme  
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.  
P. MESTDAGH / A. GRAZIANO  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009045182/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01024. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090052014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

---

**R&R StarLux OP, Fonds Commun de Placement.**

—  
La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement R&R StarLux Op a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009046509/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00784. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090050805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

---

**Glenic Energy Ocean, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

—  
Le règlement de gestion prenant effet le 31 mars 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Glenic Energy Ocean, a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Caravel Management

Signature

Référence de publication: 2009047084/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04690. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090056242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

---

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.965.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on March 24th, 2009;

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on March 24th, 2009;

3. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 41263 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on March 24th, 2009;

4. Lone Star Investment Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 41262 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on March 24th, 2009,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated February 14th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 of March 22nd, 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated March 16th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda:*

1. Registration of the share capital increase of 24 March 2009 decided under the authorised share capital;
2. Reduction of the share capital of the Company from its amount of EUR 51,024,250.- to an amount of EUR 50,965,625.- by way of cancellation of 469 (four hundred sixty-nine) class JJ-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each; and
3. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

**Art. 7.** of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of March 24th, 2009, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 750.- (seven hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 51,023,500.- (fifty-one million twenty-three thousand five hundred euro) represented by 408,188 (four hundred eight thousand one hundred eighty-eight) ordinary shares divided into 84 (eighty-four) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 51,024,250.- (fifty-one million twenty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 408,194 (four hundred eight thousand one hundred ninety-four) ordinary shares divided into 84 (eighty-four) classes; and

b. to issue 6 (six) new class CC-3 shares (the New CC-3 Shares) with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 90.35 (ninety euro and thirty-five cent) in relation to the "SC-2007" investment.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. and Lone Star Investments Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all the New CC-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New CC-3 Shares is made for value on March 24th, 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 51,024,250.- (fifty-one million twenty-four thousand two hundred fifty euro) as of 24 March 2009.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 51,024,250.- (fifty-one million twenty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 408,194 (four hundred eight thousand one hundred ninety-four) ordinary shares divided into 84 (eighty-four) classes with a nominal value of EUR 125.-, by an amount of EUR 58,625.- (fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 50,965,625.- (fifty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 407,725 (four hundred seven thousand seven hundred twenty-five) ordinary shares divided into 84 (eighty-four) classes, by way of cancellation of 469 (four hundred sixty-nine) class JJ-3 ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- each, which are currently held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 58,625.- (fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro).

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 50,965,625.- (fifty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 407,725 (four hundred seven thousand seven hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,227 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 6,000 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 974 class E-1 shares;
7. 11 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 2 class H-1 shares;
10. 111 class I-1 shares;
11. 943 class J-1 shares;
12. 3,182 class A-2 shares;
13. 1,264 class B-2 shares;
14. 5,444 class C-2 shares;
15. 3,218 class E-2 shares;
16. 91 class G-2 shares;
17. 29,912 class H-2 shares;
18. 3,483 class I-2 shares;
19. 3,417 class J-2 shares;
20. 1,086 class K-2 shares;
21. 692 class L-2 shares;
22. 15,417 class M-2 shares;
23. 2,048 class N-2 shares;



24. 1,989 class P-2 shares;
25. 1,074 class Q-2 shares;
26. 688 class R-2 shares;
27. 49 class S-2 shares;
28. 7 class T-2 shares;
29. 33,268 class U-2 shares;
30. 10,195 class V-2 shares;
31. 2,183 class W-2 shares;
32. 3,768 class X-2 shares;
33. 315 class Y-2 shares;
34. 66 class Z-2 shares;
35. 509 class AA-2 shares;
36. 52 class BB-2 shares;
37. 12 class CC-2 shares;
38. 56 class DD-2 shares;
39. 967 class EE-2 shares;
40. 12 class FF-2 shares;
41. 320 class A-3 shares;
42. 1,070 class B-3 shares;
43. 1,178 class C-3 shares;
44. 7,804 class D-3 shares;
45. 8,972 class E-3 shares;
46. 3,426 class F-3 shares;
47. 14,147 class H-3 shares;
48. 10,934 class I-3 shares;
49. 2,951 class J-3 shares;
50. 216 class K-3 shares;
51. 140 class L-3 shares;
52. 7,814 class M-3 shares;
53. 216 class N-3 shares;
54. 2,731 class O-3 shares;
55. 491 class P-3 shares;
56. 15,417 class Q-3 shares;
57. 100 class R-3 shares;
58. 125 class S-3 shares;
59. 7,943 class T-3 shares;
60. 14,342 class U-3 shares;
61. 3,247 class V-3 shares;
62. 502 class W-3 shares;
63. 9,119 class X-3 shares;
64. 440 class Y-3 shares
65. 314 class Z-3 shares;
66. 416 class AA-3 shares;
67. 38 class BB-3 shares;
68. 12,578 class CC-3 shares;
69. 221 class DD-3 shares;
70. 50 class EE-3 shares;
71. 13 class FF-3 shares;
72. 17,750 class GG-3 shares;
73. 23,239 class HH-3 shares;
74. 218 class II-3 shares;
75. 19,072 class JJ-3 shares;
76. 9,048 class A-4 shares;

77. 14,438 class B-4 shares;
78. 9,837 class C-4 shares;
79. 8,441 class D-4 shares;
80. 25 class E-4 shares
81. 5,657 class F-4;
82. 3,396 class A-5 shares;
83. 1,764 class B-5 shares;
84. 18,003 class C-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 mars 2009;

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 mars 2009;

3. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 41263 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 mars 2009;

4. Lone Star Investment Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 41262 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 mars 2009,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schaeffer, en date du 16 mars 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour:*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 24 mars 2009 décidée sous le capital autorisé;
2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 51.024.250,- à un montant de EUR 50.965.625,- par le biais de l'annulation de 469 parts sociales ordinaires de classe JJ-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune; et
3. Modification de l'article 6 des statuts.



Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 24 mars 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 750,- (sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 51.023.500,- (cinquante et un millions vingt-trois mille cinq cents euros) représenté par 408.188 (quatre cent huit mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 51.024.250,- (cinquante et un millions vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) représenté par 408.194 (quatre cent huit mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes;

b. d'émettre 6 (six) nouvelles parts sociales de classe CC-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe CC-3) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 90,35 (quatre-vingt-dix euros et trente-cinq cents) en rapport avec l'investissement "SC-2007".

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et Lone Star Investments Holdings, Ltd., à leur droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe CC-3 et de sa prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe CC-3 et de la prime d'émission a été effectué le 24 mars 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 51.024.250,- (cinquante et un millions vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) au 24 mars 2009.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 58.625,- (cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 51.024.250,- (cinquante et un millions vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) représenté par 408.194 (quatre cent huit mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, à un montant de EUR 50.965.625,- (cinquante millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 407.725 (quatre cent sept mille sept cent vingt-cinq) parts sociales divisées en 84 (quatre-vingt-quatre) classes, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune par l'annulation de 469 (quatre cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires de classe JJ-3, actuellement détenues par Lone Global Holdings, Ltd., ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 58.625,- (cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros).

*Troisième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.965.625,- (cinquante millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 407.725 (quatre cent sept mille sept cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.227 parts sociales de classe A;
2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;
4. 6.000 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 974 parts sociales de classe E-1;
7. 11 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 2 parts sociales de classe H-1;
10. 111 parts sociales de classe I-1;
11. 943 parts sociales de classe J-1
12. 3.182 parts sociales de classe A-2;

13. 1.264 parts sociales de classe B-2;
14. 5.444 parts sociales de classe C-2;
15. 3.218 parts sociales de classe E-2;
16. 91 parts sociales de classe G-2;
17. 29.912 parts sociales de classe H-2;
18. 3.483 parts sociales de classe I-2;
19. 3.417 parts sociales de classe J-2;
20. 1.086 parts sociales de classe K-2;
21. 692 parts sociales de classe L-2;
22. 15.417 parts sociales de classe M-2;
23. 2.048 parts sociales de classe N-2;
24. 1.989 parts sociales de classe P-2;
25. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
26. 688 parts sociales de classe R-2;
27. 49 parts sociales de classe S-2;
28. 7 parts sociales de classe T-2;
29. 33.268 parts sociales de classe U-2;
30. 10.195 parts sociales de classe V-2;
31. 2.183 parts sociales de classe W-2;
32. 3.768 parts sociales de classe X-2;
33. 315 parts sociales de classe Y-2;
34. 66 parts sociales de classe Z-2;
35. 509 parts sociales de classe AA-2;
36. 52 parts sociales de classe BB-2;
37. 12 parts sociales de classe CC-2;
38. 56 parts sociales de classe DD-2;
39. 967 parts sociales de classe EE-2;
40. 12 parts sociales de classe FF-2;
41. 320 parts sociales de classe A-3;
42. 1.070 parts sociales de classe B-3;
43. 1.178 parts sociales de classe C-3;
44. 7.804 parts sociales de classe D-3;
45. 8.972 parts sociales de classe E-3;
46. 3.426 parts sociales de classe F-3;
47. 14.147 parts sociales de classe H-3;
48. 10.934 parts sociales de classe I-3;
49. 2.951 parts sociales de classe J-3;
50. 216 parts sociales de classe K-3;
51. 140 parts sociales de classe L-3;
52. 7.814 parts sociales de classe M-3;
53. 216 parts sociales de classe N-3;
54. 2.731 parts sociales de classe O-3;
55. 491 parts sociales de classe P-3;
56. 15.417 parts sociales de classe Q-3;
57. 100 parts sociales de classe R-3;
58. 125 parts sociales de classe S-3;
59. 7.943 parts sociales de classe T-3;
60. 14.342 parts sociales de classe U-3;
61. 3.247 parts sociales de classe V-3;
62. 502 parts sociales de classe W-3;
63. 9.119 parts sociales de classe X-3;
64. 440 parts sociales de classe Y-3;
65. 314 parts sociales de classe Z-3;

- 66. 416 parts sociales de classe AA-3;
- 67. 38 parts sociales de classe BB-3;
- 68. 12.578 parts sociales de classe CC-3;
- 69. 221 parts sociales de classe DD-3;
- 70. 50 parts sociales de classe EE-3;
- 71. 13 parts sociales de classe FF-3;
- 72. 17.750 parts sociales de classe GG-3;
- 73. 23.239 parts sociales de classe HH-3;
- 74. 218 parts sociales de classe II-3;
- 75. 19.072 parts sociales de classe JJ-3;
- 76. 9.048 parts sociales de classe A-4;
- 77. 14.438 parts sociales de classe B-4;
- 78. 9.837 parts sociales de classe C-4;
- 79. 8.441 parts sociales de classe D-4;
- 80. 25 parts sociales de classe E-4;
- 81. 5.657 parts sociales de classe F-4;
- 82. 3.396 parts sociales de classe A-5;
- 83. 1.764 parts sociales de classe B-5.
- 84. 18.003 parts sociales de classe C-5"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12091. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009045247/5770/360.

(090051979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

### **VoxMobile S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.012.700,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.817.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg").

There appeared:

Mobistar NV/SA, a public limited liability company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at boulevard Reyers 70, B-1030 Brussels, registered with the Brussels Companies' Register under number RPM 0456.810.810 (Brussels) (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Jan Christoph Stoll, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7<sup>th</sup>, November, 2008.

I. The said proxy, after having been initialled and signed in verbatim by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of three million twelve thousand seven hundred euro (EUR 3,012,700.-), represented by one million three hundred fifty-five thousand seven hundred fifteen

(1,355,715) Class A shares and one hundred fifty thousand six hundred thirty-five (150,635) Class B shares of VoxMobile S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, Zone d'Activité Bourmicht, L- 8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 93.817, incorporated under the corporate name "Luxcommunications S.A." by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, as at 29 April 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 677 on 27 June 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 39.817 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been the last time completely amended and restated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 2 July 2007, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1749 on 18 August 2007.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To convert the one million three hundred fifty-five thousand seven hundred fifteen (1,355,715) Class A shares and the one hundred fifty thousand six hundred thirty-five (150,635) Class B shares each with a par value of two euro (EUR 2.-) each into one million five hundred six thousand three hundred fifty (1,506,350) ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

2. To amend all articles relating to the different Categories of shares and the different Categories of directors of the Company and to fully amend and restate the Articles of the Company.

3. To accept the resignation of:

(i) Mr. Norbert Becker as Class C director of the Company;

(ii) Mr. Jean-Claude Bintz as Class B director of the Company both as of 12 November 2008.

4. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the one million three hundred fifty-five thousand seven hundred fifteen (1,355,715) Class A shares and the one hundred fifty thousand six hundred thirty-five (150,635) Class B shares each with a par value of two euro (EUR 2.-) into one million five hundred six thousand three hundred fifty (1,506,350) ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend all articles relating to the different Categories of shares and the different Categories of directors of the Company and to fully amend and restate the Articles of the Company, which shall now read as follows:

**"Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "VOXMOBILE S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the Bertrange. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The purpose of the Company is to construct, maintain and operate mobile cellular telephone networks, fixed telecommunications networks as well as any related systems, installations and infrastructures linked to the construction, maintenance and operation of these networks, for its own purpose or for a third party and provide related sales, distribution, marketing, billing, customer care, messaging, content and advertisement services.

The Company may also engage, directly or indirectly, in any other commercial, financial, industrial, moveable and real estate operations as well as Research and Development activities, which are directly or indirectly linked to the above purpose including the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at three million twelve thousand seven hundred euro (EUR 3,012,700.-) divided into one million five hundred six thousand three hundred fifty (1,506,350) registered shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each fully paid up.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance and within the limits set by the Law.

## Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 10. Board of Directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests - except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The Minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.



The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of Interests, Indemnification.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of Shareholders

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of April of each year, at 3.00 p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 21. Procedure, Vote, Minutes.** The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.



**Art. 22. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 24. Adoption of Financial Statements.** Each financial year, the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall set up an inventory and annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders and the auditor(s) for approval.

**Art. 25. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 26. Interim Dividends.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law."

##### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of:

- (i) Mr. Norbert Becker as Class C director of the Company;
- (ii) Mr. Jean-Claude Bintz as Class B director of the Company both as of 12 November 2008.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,600. - Euros.

##### *Declaration*

The undersigned notary who is proficient in English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

A comparu:

Mobistar NV/SA, une société anonyme constituée selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à 70, boulevard Reyers, B-1030 Bruxelles, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bruxelles sous le numéro RPM 0456.810.810 (l'"Actionnaire Unique"),

représenté par Jan Christoph Stoll, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 novembre 2008.

I. La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare détenir la totalité du capital social de trois million douze mille sept cents euros (EUR 3.012.700.-), représentés par un million trois cent cinquante-cinq mille sept cent quinze (1.355.715) actions de Catégorie A et cent cinquante mille six cent trente-cinq (150.635) actions de Catégorie B de VoxMobile S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 29 avril 2003 sous la dénomination sociale "Luxcommunications S.A." par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, depuis le 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 27 juin 2005 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.817 (la "Société"). Les statuts ont été entièrement modifiés et refondus pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1749, le 18 août 2007.

III. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion d'un million trois cent cinquante-cinq mille sept cent quinze (1.355.715) actions de Catégorie A et cent cinquante mille six cent trente-cinq (150.635) actions de Catégorie B avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune en un million cinq cent six mille trois cent cinquante (1.506.350) actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

2. Modification de tous les articles des statuts de la Société référant aux catégories de actions et aux catégories de directeurs et de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société.

3. Acceptation de la démission de:

(i) M. Norbert Becker comme administrateur de Catégorie C de la Société;

(ii) M. Jean-Claude Bintz comme administrateur de Catégorie B de la Société, tous deux avec effet au 12 novembre 2008.

4. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de convertir un million trois cent cinquante-cinq mille sept cent quinze (1.355.715) actions de Catégorie A et cent cinquante mille six cent trente-cinq (150.635) actions de Catégorie B avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune en un million cinq cent six mille trois cent cinquante (1.506.350) actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier tous les articles des statuts de la Société référant aux Catégories de actions et aux Catégories de directeurs et de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société.

**"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "VOXMOBILE SA."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements

sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** L'objet pour lequel la Société est constituée est la construction, la maintenance et l'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles, de réseaux de télécommunications fixes ainsi que tous les systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction, la maintenance et l'exploitation de ces réseaux, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers. La Société peut s'engager dans la vente, la distribution, la commercialisation, la facturation et le service clientèle des services liés à ces réseaux et offrir des services de messagerie, de contenus et de publicité liés à ces réseaux.

La Société peut encore s'engager, directement ou indirectement, dans toutes autres opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes les activités de Recherche et de Développement liées directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, y compris la participation dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra prêter et emprunter sous n'importe quelle forme avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital Social, Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois million douze mille sept cents euro (EUR 3.012.700.-) divisé en un million cinq cent six mille trois cent cinquante (1.506.350) actions nominatives ayant une valeur nominale de deux euro (EUR 2.-), chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse lui communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et aux conditions qui seront fixées de temps en temps par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts ou, le cas échéant, par la Loi, pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société pourra acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. Administrateur, Conseil d'Administration

**Art. 10. Conseil d'Administration.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois aussi désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composée d'au moins trois membres, s'il le choisit. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration, composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir cette vacance à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur Unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiée par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes

d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à tout autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant soit seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts, Indemnisation.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société avec toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants, associés, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y auront un intérêt personnel, ou est un administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et tombant dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans la transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales, et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/elle a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il/elle n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il/elle est finalement déclaré(e) dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera la rémunération du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises indépendant et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin

de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi d'avril de chaque année, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciale et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 21. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, subsidiairement, du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit à la main avec accusé de réception, soit par courrier recommandé ou par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s), comme prévu, et ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- Nombre d'actions et, le cas échéant, nombre d'actions de chaque classe, détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Lieu, date et heure de l'assemblée générale devant être tenue;
- Ordre du jour de l'assemblée générale devant être tenue;
- Vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'absent, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Nom et titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.



Chaque formulaire de vote doit être reçu par la société au plus tard à 18.00 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou les présents Statuts, toute résolution passée par les actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents statuts ou dont l'adoption est sujet en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des parts émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans qu'il ne puisse y avoir d'exigence de quorum pour celle-ci. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents statuts ou dont l'adoption est sujet en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 22. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 24. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année sociale, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse un inventaire et des comptes annuels conformément à la Loi et les soumet à l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires et aux commissaires pour approbation.

**Art. 25. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 26. Dividendes Intérimaires.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission de:

- (i) M. Norbert Becker comme administrateur de Catégorie C de la Société;
- (ii) M. Jean-Claude Bintz comme administrateur de Catégorie B de la Société, tous deux en date du 12 novembre 2008.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.600,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. STOLL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45997. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045592/211/709.

(090052893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Schafsstrachen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 77.144.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009045731/10108/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02797. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090053023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Charles de Croisset Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.716.

L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Charles de Croisset, banquier, né à New York (USA) le 28 septembre 1943, demeurant au 48, Warwick Square, Londres SW1 V2AJ (Royaume-Uni).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Monsieur Charles de Croisset, précité est l'unique associé de la société à responsabilité limitée "CHARLES DE CROISSET FINANCE" constituée sous forme de société par actions simplifiée de droit français, devenue société de droit luxembourgeois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2115 du 13 novembre 2006, RCS Luxembourg B numéro 119716 (la "Société");

- le capital de la Société est actuellement fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ensuite, l'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Charles de Croisset, précité, comme liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents Euro (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte,

Signé: Charles de Croisset, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 janvier 2009. LAC/2009/ 1881. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009046263/202/49.

(090053288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Luxico S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.252.

Im Jahre zweitausendneun, den sechszwanzigsten März.

Vordem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TOPLINE GROUP LIMITED" mit Sitz in Hong Kong, Flat/RM3905, Two Exchange Square, 8, Connaught Place, Central,

vertreten durch ihren Direktor und Inhaber, Herrn Oleg SMOLKO, Geschäftsmann, geboren in Djambul (Kasachstan), am 2. Februar 1952 (Passport N ° 51 No 3258489), wohnhaft in 109544 Moskau, Bibliotechnaj Str. 27, apartment, 46,

Und erklärt andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum:

- fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUXICO S.à r.l." mit Sitz in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, ursprünglich unter dem Namen JANING S.à r.l. gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 23. Dezember 1997, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 267 vom 22. April 1998, RCS Luxembourg Nummer B92252

an Herrn Felipe GOMEZ PEREZ, Geschäftsmann, geboren am 4. April 1965 in Binche, (Belgique), wohnhaft in B-2000 Antwerpen (Belgien), Napelsstraat, 63

zum Preise von fünfzig (50) Euro;

- fünfzig (50) Anteile der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUXICO S.à r.l.", an Herrn Alexander BAKAJ, Geschäftsmann, geboren am 3. Februar 1963 in Perwomajskij (Russland), wohnhaft in D-59494 Soest (Deutschland), Hans-Kaiser-Weg, 13, zum Preise von fünfzig (50) Euro.

Die Kompargenten erklaren und bekennen dass der Verkaufspreis von den Ankufer vor Errichtung des Gegenwartigen ausbezahlt worden ist. Woruber hiermit QUITTUNG.

Die vorgenannten Herren Felipe GOMEZ PEREZ und Alexander BAKAJ, treten ab heute in den Besitz und Genuss der Gesellschaftsanteile und sind somit alleinige Inhaber des Gesellschaftskapitals.

Nach vorgenannten Abtretungen fassen die Gesellschafter folgende Beschlusse:

*Erster Beschluss*

Auf Grund der Abretung von Gesellschaftsanteilen wird Artikel 6 der Statuten wie folgt umgeandert:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft betragt zwolftausenddrei hundertvierundneunzig Komma siebenundsechzig (12.394,67) Euro, eingeteilt in einhundert (100) Anteile wie folgt:

1. Herr Felipe GOMEZ PEREZ, vorgenannt, funzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Alexander BAKAJ, vorgenannt, funzig Anteile . . . . .	50
TOTAL: einhundert Anteile . . . . .	100

*Zweiter Beschluss*

Der Rucktritt von Herrn Felipe GOMEZ PEREZ, vorgenannt, von seinem Mandat als Geschaftsfuhrer wird angenommen und Entlast wird ihm erteilt.

Herr Alexander BAKAJ wird zum neuen Geschaftsfuhrer ernannt und vertritt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwahnt.

Nach Vorlesung und Erklarung an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebrauchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwartige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Smolko, Gomez Perez, Bakaj, F. Unsen.

Enregistre a Diekirch, le 27 mars 2009. Relation: DIE / 2009 / 3182. Reu soixante-quinze euros 75,00 

Le Receveur (signe): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zweck der Veroffentlichung im Memorial C, recueil special des societes et associations erteilt.

Diekirch, den 2. April 2009.

Fernand UNSEN.

Reference de publication: 2009046277/234/51.

(090053291) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Machines Equipments Consulting, Societe Anonyme,  
(anc. Le Mas S.A.).**

Siege social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 93.245.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Matre Pierre PROBST, notaire de residence a Ettelbruck,

s'est reunie l'assemblee generale extra-ordinaire de la societe anonyme "LE MAS S.A.", avec siege social a L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituee suivant acte reu par Matre Leonie GRETHEN, notaire de residence a Rambrouch en date du 26 mars 1999, publie au Memorial C, Recueil Special des Societes et Associations de l'annee 1999, page 20.822,

inscrite au Registre de Commerce et des Societes sous le numero d'immatriculation B 93.245.

La seance est ouverte a 14.00 heures sous la presidence de Monsieur Serge STARCKMANN, employe prive, demeurant a L-1910 Luxembourg, 17, rue Dominique Lang,

Monsieur le President designe comme secretaire Monsieur Philippe BOSSICARD, expert-comptable, demeurant a Bigonville, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employe prive, demeurant a Holler,

tous ici presents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitue, Monsieur le President expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires presents et le nombre d'actions qu'ils detiennent sont indiques sur une liste de presence qui restera annexee au present proces-verbal, apres avoir ete signee par les actionnaires presents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il resulte de ladite liste de presence que les quatre-vingt-dix (90) actions, representatives du capital social, sont toutes representees a la presente assemblee et qu'il a pu etre fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires presents se reconnaissant dument convoques et declarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a ete communique au prealable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Démission d'administrateurs et de l'administrateur délégué et leur remplacement.
- 2) Changement de l'objet social et adaptation afférente du troisième alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3) Changement de la dénomination de la société.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et administrateur-délégué et leur donne pleine et entière décharge de leurs mandats.

Sont nommés en leur remplacement en tant qu'administrateurs:

a) Monsieur Serge STARCKMANN, préqualifié, qui deviendra également administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

b) Madame Caroline DELHIER, sans état, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 12, ValVillers;

c) Monsieur Bartoloméo LAERA, salarié, demeurant à L-1910 Luxembourg, 17, rue Dominique Lang.

2) L'assemblée décide de changer l'objet social de la société; en conséquence, l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché qu'à l'étranger:

L'intermédiation commerciale en équipement de génie civil ainsi que toutes opérations immobilières y relatives.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

3) L'assemblée décide de changer le nom de la société; en conséquence, le premier et le deuxième alinéa de l'article 1 auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MACHINES EQUIPMENTS CONSULTING. La société aura son siège social à Bigonville".

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.15 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents euros (800,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentais, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. STARCKMANN, P. BOSSICARD, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009. DIE/2009/2960. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Releveur ff. (signé): C. Ries.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 3 avril 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009046276/4917/66.

(090053277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

---

**Au Pain Quotidien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.141.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

1. Madame Simone WILMES, commerçante, née à Clervaux le 22 février 1954, épouse de Monsieur René ALLARD, demeurant à L-9768 Reuler, Maison 9, agissant:

a) en nom personnel;

b) en sa qualité de mandataire spécial de son père Monsieur Lucien WILMES, retraité, né à Clervaux le 7 septembre 1920, époux de Madame Micheline WEBER, demeurant à L-9710 Clervaux, 32, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seings privés du 24 mars 2009, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, déclare que les prénommés sont les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme "AU PAIN QUOTIDIEN S.A.", avec siège social à L-9710 Clervaux, 32, Grand-rue, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 270 du 10 avril 2000, numéro RCS Luxembourg B96141, et requiert le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Madame Simone WILMES, préqualifiée.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wilmes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009. Relation: DIE / 2009 / 3453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 8 avril 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009046265/234/39.

(090053282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

### **Arab Investor Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.866.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on twenty-fourth of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Marie BERNOT, employee, with professional address at Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Arab National Bank", established and having its registered office at King Faisal Street - Murabba; P.O. BOX 56921, Riyadh 11564, Kingdom of Saudi Arabia,

by virtue of a proxy given to him in Riyadh, on 14 March 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

Said proxy holder of the appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "ARAB INVESTOR FUNDS" (the "Company"), a "société d'investissement à capital variable", established and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 60.866, has been incorporated pursuant to notarial deed on 29 September 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 611 on 4 November 1997.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to notarial deed on 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 568 on 17 March 2006.

II.- That the share capital of the Company is fixed at seven million four hundred and seventy-four thousand three hundred and eighty-nine point forty-four US Dollars (USD 7,474,389.48) divided into eleven thousand six hundred seventy-two (11 672) shares without par value, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "ARAB INVESTOR FUNDS", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all the shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the share certificates of the Company or as the case may be the shareholders' register are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Marie BERNOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société:

"Arab National Bank", établi et ayant son siège social King Faisal Street - Murabba; P.O. BOX 56921, Riyadh 11564, Royaume d'Arabie saoudite,

en vertu d'une procuration lui donnée à Riyadh, le 14 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée " ne varietur " par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "ARAB INVESTOR FUNDS" (la "Société") une société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60 866, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial" ) numéro 611 du 4 novembre 1997. Les statuts de la Société ont pas été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial" ) numéro 568 du 17 mars 2006.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à sept millions quatre cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-neuf virgule quarante-huit Dollars US (USD 7,474,389.48) divisé en onze mille six cent soixante-douze (11.672) actions sans désignation de valeur nominale, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "ARAB INVESTOR FUNDS", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur de la Société ou qu'en cas d'existence d'un registre des actionnaires sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BERNOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3441. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009046724/239/102.

(090054121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Thunderbird Investments S.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.137.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thunderbird Holdings S.à r.l., a private liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B136596 acting on this meeting in its capacity as the sole member of the company Thunderbird Investments S.P.F. S.à r.l., a private liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B144137, (hereinafter referred to as the "Company") incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated December, 24<sup>th</sup> 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, dated February 10<sup>th</sup>, 2009 number 287 and which articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") have not been amended since,

here represented by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on March 31<sup>st</sup>, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 9 of the Articles of Incorporation by adding a ninth paragraph;
2. Miscellaneous.

The sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 9 of the Company's articles of association by adding a ninth paragraph to it which will read as follows:

" **Art. 9. Paragraph 9.** (i) Any change in the authorized signatories of any investment account of the company; (ii) the appointment or removal of the company's principal investment advisor; (iii) the adoption or revision of guidelines for the



managers to follow in operating the company; or (iv) the appointment of any manager with respect to any subsidiary of the company shall in each case be effective only after fourteen (14) days prior written notice to the shareholder of Thunderbird Holdings S.à r.l., which shareholder shall have the right to waive any portion of the notice period remaining after having received such notice."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Thunderbird Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136596, agissant en sa qualité d'associé unique de la société Thunderbird Investments S.P.F. S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144.137, (ci-après dénommée la "Société"), constituée selon les lois du Luxembourg, en vertu d'un acte authentique du notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 février 2009, numéro 287 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis,

Ici représenté par Monsieur Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 31 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de l'article 9 des Statuts de la Société par ajout d'un neuvième alinéa;
2. Divers.

L'associé unique a alors pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des Statuts de la société en y ajoutant un neuvième alinéa qui aura la teneur suivante:

" **Art. 9. Alinéa 9.** Chaque modification (i) aux signataires autorisés pour les comptes d'investissement de la société, (ii) à la nomination ou la démission du conseiller en investissement, (iii) à l'adoption ou la révision des lignes directives à être suivies par les gérants ou (iv) à la nomination des gérants des sociétés filiales n'aura effet qu'avec quatorze (14) jours de préavis à l'actionnaire de Thunderbird Holdings S.à r.l.. L'actionnaire aura le droit de renoncer à la période restante dès réception du préavis."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ALEXOPOULOS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. LAC/2009/13411. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046801/5770/88.

(090053947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**AA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.867.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009046145/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Châteaux Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 82.498.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009046144/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01537. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Philos S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.180.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 mars 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILOS S.A.H.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009045266/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.